

Département de la Corrèze

Commune de SAINT AUGUSTIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-133

Séance du 17 janvier 2025

Date de convocation :
9 janvier 2025

Membres en exercice : 10
Présents : 7
Représentés : 3
Votants : 10
Exprimés : 10
Votes Pour : 10
Votes Contre : 0

Le 17 janvier 2025 à 19H00, le Conseil Municipal de Saint Augustin, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Marcel AUBOIROUX

Présents : Mrs Auboiroux, Broussolle, Bouillon, Maison, Mmes Monédière, Bénesteau, Géraudie.

Absents : Mrs Martinie (a donné pouvoir à Marcel Auboiroux), Leclerc (a donné pouvoir à Jean-Pierre Broussolle), Mme Bourzeix (a donné pouvoir à Lucille Bénesteau)

Lucile Bénesteau a été désigné(e) secrétaire de séance.

OBJET : Location de terrains

La Commune de Saint-Augustin décide de louer une partie des sectionaux du village de Chauzeix à vocation agricole, au prix annuel préconisé par l'arrêté relatif aux baux ruraux pour l'année 2013.

Ce prix est susceptible de varier chaque année en fonction de l'évolution de l'indice national de fermage :

- Lot n°1 d'une contenance de 4ha aux places exploitées par Monsieur Jean-Luc MAYNE.
- Lot n°2 d'une contenance de 10ha80 aux Ribières de Feugeas exploité par Monsieur Mathieu JIMENEZ.

Pour l'année 2025, le Conseil Municipal ne souhaite pas augmenter les loyers par rapport aux loyers de 2014 c'est-à-dire 100€ pour le lot n°1 et 80€ pour le lot n°2.

Les loyers seront encaissés par le trésorier public, au titre des recettes de fonctionnement de la section Chauzeix, budget principal de la commune.

Le Conseil Municipal approuve la décision.

Le Maire.
M. AUBOIROUX

